

Communiqué de presse

Le CAF demande un soutien au bilinguisme à l'hôpital

Bienne, le 11 septembre 2012

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur la Loi sur les soins hospitaliers, mise en consultation par le canton de Berne. Il déplore l'absence totale de prise en compte du bilinguisme cantonal dans ce projet de loi. Le CAF avait déjà tiré l'alarme en 2011, lors de la mise en consultation de la planification hospitalière 2011-2014 : cette planification ne prenait pas assez en compte les deux langues officielles du canton. Le CAF regrette que la loi, au lieu de corriger le tir, ne mentionne plus du tout certains éléments qui figuraient pourtant dans la planification, comme la création d'un fonds de soutien au bilinguisme dans le domaine des soins hospitaliers.

Le CAF relève les efforts consentis par le Centre hospitalier de Bienne (CHB) et l'Hôpital de l'île à Berne en termes de bilinguisme. Ces efforts ont un coût, que le canton doit prendre en compte et soutenir. De même, des dispositions liées au bilinguisme devraient être prévues pour la nouvelle structure cantonale (holding hospitalière) envisagée par cette loi. Le CAF demande également une meilleure prise en compte du besoin de formation du personnel hospitalier francophone. Un problème essentiel, au vu de la pénurie de personnel hospitalier qui se dessine en Suisse, notamment côté francophone.

Enfin, le CAF demande des précisions sur les nouvelles dispositions liées au sauvetage et à la Centrale d'appels urgents CASU 144. Il relève la coopération qui s'est mise en place entre le canton et Ambulance Région Bienne (ARB), une organisation parfaitement bilingue que le CAF avait soutenu fermement en 2010 lors du projet de centrale d'appels de langue française à Delémont. Il demande des précisions sur les modalités et l'avenir de cette collaboration.

Bilinguisme dans la culture et gel des dépenses cantonales

Le CAF a également pris position sur la première ordonnance d'application de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Associé de près à l'élaboration de ces ordonnances d'application, le CAF accorde son soutien à ce premier texte, tout en relevant que plusieurs thématiques, essentielles à ses yeux, doivent encore trouver réponse dans les prochains textes d'application. Toute la question du soutien à la culture dans un canton bilingue, et plus particulièrement dans le district bilingue de Bienne, doit encore être mieux définie dans les textes en préparation. Des discussions sont en cours à ce sujet, avec la Direction de l'instruction publique du canton.

Dans sa prise de position, le CAF pose également la question du fonctionnement du nouveau Fonds pour l'encouragement des activités culturelles, qui remplacera à l'avenir les deux fonds actuellement consacrés aux subventions de projets culturels. En lien avec le récent gel des dépenses cantonales, il demande ce qu'il adviendrait du soutien à la culture sous le régime de la nouvelle LEAC, avec un fonds unique, sachant qu'actuellement un seul des deux fonds est concerné par le gel des dépenses décrété en août 2012 jusqu'à la fin de l'année.

Accueil de deux nouveaux membres et élections internes

Deux nouveaux membres ont été accueillis au sein du CAF lors de la séance plénière du 5 septembre 2012. Il s'agit de Mme Ariane Tonon (Les Verts) et de M. André de Montmolin (Parti socialiste romand). Élus par le Conseil de ville de Bienne en juin 2012, ils succèdent à M Pablo Donzé et Mme Marlyse Merazzi. M. Marcel Liengme, membre fondateur du CAF et conseiller municipal d'Evilard a été élu au sein de la Délégation à la coordination scolaire

(DECOO) du CAF, de même que Mme Ariane Tonon, responsable de projets à la Haute École pédagogique (HEP) BEJUNE.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Note aux rédactions :

La prise de position mentionnée dans ce communiqué est disponible, avec tous les documents publics du CAF (rapports d'activités, communiqués de presse, prises de position) sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 032 365 00 59 ou 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*